

D003 C03

CONFERENCE DE PRESSE DE MONSIEUR LECAT POUR PRESENTER  
LES MESURES EN FAVEUR DU CIRQUE le 12/01/79

Le 8 août, le Président de la République m'avait adressé une lettre dans laquelle il me demandait de prendre un certain nombre de mesures pour assurer le maintien des chances du Cirque en France, devant l'émotion ressentie par le public face aux difficultés économiques de plusieurs grands cirques. En réalité, c'était une affaire très compliquée car elle concernait plusieurs ministères, également les collectivités locales, la TV et la radio.

Je souhaite commenter ici quelques points de ce plan dont vous trouverez le détail des mesures dans le dossier de presse qui vous a été remis.

- Le fonds de modernisation :

Nous sommes certains que ce système est efficace et qu'il fonctionnera, car nous l'avons expérimenté avec le théâtre. Un fonds de modernisation du théâtre existe, alimenté par l'Etat et par les contributions volontaires de ceux qui veulent y adhérer et en bénéficier. Cela présente de nombreux avantages : tout d'abord, l'intervention de l'Etat. En 1979, nous comptons participer pour les 2/3 au financement du fonds, ce qui est important. Ensuite, nous tendrons vers une certaine égalité avec la profession. Ensuite, cela va permettre de constituer un fonds de garantie qui permettra de bénéficier d'emprunts bancaires dans des conditions intéressantes. Vous savez qu'une des difficultés des cirques tient au fait que les banques n'adorent pas prêter aux cirques. Avec la caution du Fonds, il est évident que les taux seront réduits. Vous noterez que nous réussissons à obtenir la contribution de la SACEM au financement du fonds. Ceci devrait pouvoir garantir le maintien des orchestres de cirque sous les chapiteaux.

- Un avantage fiscal important : le droit de timbre sur les entrées sera supprimé. Cela représente une somme de 1 million de francs par an. Sur le plan technique, cette disposition pour entrer en vigueur, doit être votée

... / ...

D003 C04

par le Parlement. Nous l'introduirons donc dans la première loi ayant le caractère de loi de finances, qui interviendra.

- Le Ministre du Budget, le Ministre de l'Economie et nous, allons examiner la situation des cirques en difficultés. Vous savez qu'il existe une procédure d'aide aux entreprises en difficultés, mais qui jusqu'à présent ne comprenait pas les cirques. Mais il ne doit pas y avoir de malentendu. Cela ne représente pas une assurance tous risques. On n'entre pas dans une économie d'Etat : le cirque reste libéral et c'est à chacun de prendre ses risques

- L'action avec les collectivités locales :

Nous allons commencer à travailler avec la profession et l'association des maires de France, dont le Président est M. Poher, afin de régler les problèmes qui se posent dans les rapports entre les cirques, et les municipalités. Le problème principal n'est pas toujours comme on pourrait le croire, celui du prix des emplacements, mais du lieu qui leur est destiné dans la ville. En effet, les cirques sont rejetés systématiquement hors des villes, dans les périphéries. Je souhaiterais que l'initiative du maire de Rennes soit suivie par toutes les municipalités. Cette année, l'expérience a été faite de réintroduire le cirque à l'intérieur de la ville ; les rennais ont finalement approuvé et le cirque était plein.

- Les cirques acquittaient jusqu'à présent, comme tous les professionnels, le % à la construction, affecté à la construction de logements endur. Or, ils sont nomades et ils n'en profitaient guère. Désormais, ils pourront le consacrer à l'achat de maisons mobiles : les caravanes.

- Des actions en faveur de l'enseignement sont prévues. Il y a actuellement 2 écoles de cirque subventionnées toutes les 2 par le Ministère de la Culture. Je souhaiterais que nous puissions évoluer vers une école française du cirque, comme il existe une école française de l'équitation, c'est-à-dire qui repose sur des principes communs. Cela n'implique ni fusion des écoles, ni école d'état, ni emprise de l'état.

- L'Information sur le cirque, ceci représente un point capital.

Nous avons obtenu l'accord de TF1 pour créer un magazine de cirque, magazine régulier d'information qui montrera comment on prépare les spectacles et dévoilera les coulisses du cirque. Nous allons également nous tenir en liaison avec les radios, la TV, notamment FR3 pour que l'action engagée soit prolongée dans l'opinion.

Nous allons créer un prix pour le meilleur spectacle de cirque. Il existe dans le cadre du Festival International de Monaco, un prix du meilleur numéro, de la meilleure présentation. Evidemment, cette manifestation est très utile car elle permet d'attirer l'attention du public sur le cirque. Mais compte tenu de la situation actuelle du cirque français, il y a beaucoup de chances pour que les meilleurs sauteurs au tremplin soient bulgares, le meilleur dompteur soit roumain etc... En effet, on confronte des cirques qui travaillent dans un esprit et des structures totalement différentes. D'un côté, des cirques d'Etat, auxquels s'opposent des cirques aux présentations souvent de grande qualité, mais plus artisanales. Nous souhaitons nous, récompenser le meilleur spectacle, ce qui implique une notion beaucoup plus large du spectacle du cirque. A la limite, cela pourrait être un cirque familial, plein d'atmosphère, de poésie, ... Ce prix représentera une opération de promotion d'un intérêt considérable, puisqu'elle sortira un cirque de l'anonymat et lui assurera un public curieux de le voir, lors de ses tournées.

Notre action ne s'arrête pas avec un plan. Quelqu'un sera chargé, à la Direction du Théâtre, de s'occuper tout particulièrement de ces problèmes, ainsi que de la situation du mime. Nous allons également poursuivre avec la profession une concertation qui est déjà bien engagée. Le suivi de ces problèmes est en effet essentiel. Je pense qu'en 1979, certains cirques connaîtront encore des difficultés, malgré les mesures qui ont été décidées. Mais cette situation ne doit plus s'aggraver et au contraire doit aller en s'améliorant. Il sera alors possible de faire rayonner le spectacle de cirque français à l'étranger, de le faire voyager, et pourquoi pas, jusqu'en Chine ... Des négociations sont en cours actuellement avec les responsables chinois de la culture qui se montrent très intéressés par toutes les manifestations culturelles françaises. Leur tradition du cirque essentiellement à base de jongleurs et d'équilibristes est très différente de la nôtre, et nous pourrions leur apporter des spectacles variés et de qualité.